

FORMATION « CONTENTIEUX CIVIL ET COMMERCIAL EUROPÉEN »

LE 12/05/2017

MAISON DU BARREAU - PARIS

FORMATEURS

Professeur Cyril NOURISSAT, Agrégé des Facultés de droit, Cabinet Lexavoué, Titulaire depuis l'origine à la revue PROCÉDURES de la Chronique « Procédures Européennes et Internationales », Il est l'auteur de plus d'une centaine de notes de jurisprudences dans ce domaine. Par ailleurs, il intervient régulièrement comme consultant dans ce type de contentieux.

Maître Bernard UGHETTO, Avocat à la Cour de Lyon. Il a développé une pratique quasi-quotidienne de ce contentieux transfrontières depuis plus de 30 ans, particulièrement dans le domaine de la distribution et de la propriété industrielle.

OBJET ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation résolument pratique et tournée vers la stratégie a pour objet de délivrer des conseils utiles – au travers de l'examen de situations concrètes sous forme de cas pratiques tirés de dossiers récents – dans la mise en œuvre des principaux règlements européens intéressant le contentieux civil et commercial européen (règlement « Bruxelles I bis », règlement « IPE » ou « TEE » mais aussi règlement « Rome I » et « Rome II » en matière de loi applicable). Outre l'attention portée aux principaux actes de procédure, aux enjeux spécifiques du contentieux transfrontières et à la dimension éminemment stratégique consistant à déterminer s'il convient de porter le litige en France ou dans un autre Etat membre, des aspects plus particuliers seront abordés tenant notamment au maniement du for contractuel, des clauses attributives de juridictions ou encore au contentieux de la contrefaçon. Une place sera accordée à la question de la reconnaissance et de l'exécution des jugements civils ou commerciaux étrangers en France mais aussi des jugements français à l'étranger. Ce module s'appuiera sur l'expertise développée dans ce type de litiges par les deux intervenants qui pratiquent régulièrement ce contentieux depuis plus de 20 ans. Enfin, il sera procédé à un état des lieux ainsi qu'une analyse des dernières jurisprudences (tant français qu'européenne) rendues en la matière et que les conseils se doivent de connaître.

**Cette formation résolument
pratique est réservée à un groupe
de 20 participants.**

PROGRAMME

ATTRAIRE LE DÉFENDEUR EN FRANCE

- Le contentieux des mesures provisoires (expertise et mesures avant dire droit)
- La compétence contractuelle ou délictuelle (les enjeux de loi applicable)
- Les clauses attributives de juridiction (conseils de rédaction)
- Les compétences exclusives (focus en matière de Propriété intellectuelle)
- Les mécanismes de délivrance de l'assignation

FAIRE RECONNAÎTRE ET EXÉCUTER UN JUGEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- La dispense d'exequatur et le contentieux post exequatur
- Le contrôle du jugement français (dernières évolutions jurisprudentielles relatives à la purge des recours dans l'Etat d'origine)
- Les mesures d'exécution (comparaison TEE / IPE)

**Découvrez vos formations et
inscrivez-vous sur notre site
www.lexavoue.com – « Nos Formations »**

HORAIRES

9H30-12H30
14H00-17H00

Valide **6 heures de formation** au titre de la formation continue.

TARIFS

700€ HT + 140 € TVA = 840 € TTC

*Le prix comprend la formation,
le déjeuner Place Dauphine
et la remise d'un livret de formation*

LIEU DE FORMATION

Maison du Barreau - Hôtel de Harlay
2 rue de Harlay
75001 Paris

Cette formation peut être prise en charge selon votre statut.